



Aujourd'hui en procédure de redressement judiciaire, Aigle Azur espère trouver un repreneur sérieux. L'audience s'ouvre au tribunal d'Evry le lundi 16 septembre, plusieurs jours seront nécessaires pour connaître le sort d'Aigle Azur.

Courrons-nous vers une liquidation judiciaire ?

L'engagement de reprendre la totalité des effectifs est ce que tous les salariés attendent. Mais, ces offres de reprise qui font cette promesse comportent de nombreuses incertitudes :

- stratégie industrielle bancaire ou encore non définie
- apport de capitaux non vérifiables ou encore non précisés
- nécessité de recourir à un emprunt et/ou à un prêt participatif
- amélioration de la productivité sans réel détail
- concessions salariales

Et ces offres sont toutes basées sur un financement sans fonds propres, ce qui nous inquiète particulièrement d'autant plus.

- Quel sera l'impact social pour atteindre les rendements qu'ils auront fixés ?
- Quelles garanties avons-nous de ces investisseurs dont l'objectif principal est le profit ?
- Sans parler des lignes particulièrement dangereuses (Lybie, Irak...) qu'un repreneur souhaite ouvrir.
- Comment s'assurer qu'avec un repreneur, Aigle Azur réussisse sur le long terme à préserver des métiers pourtant en voie de disparition dans de nombreuses compagnies aériennes françaises ? Toutes les compagnies aériennes tendent à externaliser de nombreux métiers aéroportuaires, comment Aigle Azur si fragile pourrait les sauver ?

Sans réelles assises financières solides, nous craignons que le scénario ne se répète. Les salariés ne pourront le vivre une nouvelle fois sans conséquence dramatique.

Seules les offres financées par des fonds propres apporteront aux salariés la garantie d'un emploi durable, malheureusement ces offres de reprises ne sont que partielles et ne concernent que les emplois dits opérationnels.

Cette dure réalité a des conséquences irréversibles pour le reste du personnel d'Aigle Azur et nous met tous dans une situation ingrate au vu de l'injustice qu'elle génère : Soutenir un scénario qui ne sauve pas tout le monde mais tout de même 515 postes avec des sélections dédiées (pour les personnels Navigants et personnels de maintenance).

Seule l'intégration au réseau du groupe Air France, groupe français au chiffre d'affaire de 16 milliards d'euros peut offrir la certitude d'un emploi durable.

C'est la seule offre qui assure aux salariés concernés un avenir professionnel.

L'UNSA Aérien soutient cette offre qui assure un engagement définitif pour l'emploi.

Pour la section UNSA Aérien d'Aigle Azur
Laurent DALONNEAU
Président du syndicat UNSA Aérien